

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
ET A LA GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC DE DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES
GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE D'ADJOHOUN

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	13/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	11
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées.....	11
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés	11
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation.....	11
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	12
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	12
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC	21
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	21
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	21
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	21
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur.....	22
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de.....	25
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	26
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés.....	28
IX.	ANNEXES	29

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° 066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la commune d'Adjohoun.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la commune d'Adjohoun pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	7	159 192 539
	Marchés de la population mère	9	193 122 197
	%	77,78%	82,43%
2017	Marchés audités	7	193 456 179
	Marchés de la population mère	11	258 692 252
	%	63,64%	74,78%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la commune de Adjohoun sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
3	DC	2		1	1	
4	AOO	5	1	3	1	
Total général		7	1	4	2	0
%		100%	14%	86%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la commune de Adjohoun sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

NB : Un (01) marché d'AOO d'un montant de 15 426 694 FCFA n'a pas été communiqué. Il porte la référence n° 10B/13/SG/SPDL/ST/CCMP du 23/03/2017 et n'a donc pas été pris en compte dans nos conclusions.

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	DC	1	1		0	
2	AOO	6	1	1	3	1
Total général		7	2	1	3	1
%		100%	29%	71%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la commune de Adjohoun conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'Autorité Contractante. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
	DC	10 330 000	2	10 330 000	2	100,00%	100,00%
	AOO	182 792 197	7	148 862 539	5	81,44%	71,43%
	Total général	193 122 197	9	159 192 539	7	82,43%	77,78%
2017	AOO	251 953 629	10	186 717 556	6	74,11%	60,00%
	DC	6 738 623	1	6 738 623	1	100,00%	100,00%
	Total général	258 692 252	11	193 456 179	7	74,78%	63,64%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Fournitures	3 730 000	1	3 730 000	1	100,00%	100,00%
	Travaux	189 392 197	8	155 462 539	6	82,08%	75,00%
	Total général	193 122 197	9	159 192 539	7	82,43%	77,78%
2017	Prestations intellectuelles	6 675 000	1	6 675 000	1	100,00%	100,00%
	Travaux	252 017 252	10	186 781 179	6	74,11%	60,00%
	Total général	258 692 252	11	193 456 179	7	74,78%	63,64%

Commentaire :

➤ Gestion 2016

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 77,78% en volume et 82,43% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2016.

➤ Gestion 2017

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 63,64% en volume et 74,78% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

NB : Ces taux correspondent à 07 marchés communiqués sur les 08 que constituent l'échantillon. Un (01) marché d'AOO d'un montant de 15 426 694 FCFA n'a pas été communiqué. Il porte la référence n° 10B/13/SG/SPDL/ST/CCMP du 23/03/2017.

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

➤ **Gestion 2016**

ECHANTILLON DES MARCHES PASSES AU TITRE DE LA GESTION 2016_ADJOHOUN								
N° d'ordre	Objet du Marché	Financement	Date d'approbation	Référence du marché	Titulaire (Attributaire)	Mode de passation	Montant (HT CFA)	Type de marché
1	Acquisition de mobiliers au profit du bureau du maire	FADeC non affecté		BC N°4	ETS PABLO MEUBLES	DC	3 730 000	Fourniture
2	Travaux d'extension du module de 4 boutiques à 6 boutiques dans l'arrondissement d'Adiohoun	PSDCC communes	30/12/2016	N°1C/10/SG/SPDL/ST/CCMP	CERTRAB QUIMPI	DC	6 600 000	Travaux
3	Travaux de construction des bureaux de l'arrondissement d'Azowlissé	FADeC non affecté	20/07/2016	N°1C/03/SG/SPDL/ST/CCMP	SEDAM-SERVICES	AOO	51 069 680	Travaux
4	Travaux confortatis et remblai d'accès dallot de siliko	FADeC non affecté	20/07/2016	N°1C/04/SG/SPDL/ST/CMP	ETINCELLE S BTP	AOO	32 972 000	Travaux
5	Travaux d'achèvement du bâtiment devant abriter les nouveaux bureaux de la mairie	FADeC non affecté	20/07/2016	N°1C/01/SG/SPDL/ST/CCMP	HANGNO NDJI ET FILS	AOO	19 917 126	Travaux
6	Travaux de construction d'un module de 3 classes plus bureau et magasin dans l'EPP Ahouandjannafon	FADeC affecté	05/10/2016	N°1C/09/SG/SPDL/ST/CMP	SODJINOUMAHOUN AN ET FILS	AOO	22 912 932	Travaux
7	Travaux de construction d'un module de trois classes plus bureau et magasin avec équipement dans l'EPP AWONOU	FADeC non affecté	26/09/2016	N°1C/04/SG/SPDL/ST/CMP	OBB	AOO	21 990 801	Travaux
TOTAL							159 192 539	

Commentaire :

Tous les marchés de l'échantillon ont été communiqués.

➤ Gestion 2017

ECHANTILLON DES MARCHES PASSES AU TITRE DES LA GESTIONS 2017_ADOHOUN								
N° d'ordre	Objet du Marché	Financement	Date d'approbation	Référence du marché	Titulaire (Attributaire)	Mode de passation	Montant (HT CFA)	Type de marché
1	Etude Technique et Architectural des bureaux d'arrondissement de gangban et de l'aménagement de l'enceinte de la mairie assortie d'un plan de masse	FADeC NON affecté	19/02/2018	N°10B/20/SG/SPDL/ST/CCMP	AZ INGENIERIE SARL	AOO	6 675 000	Prestations intellectuelles
2	Travaux de construction d'une kepmaternité isolée avec icineratur plus un module de douche et un module de deux latrines à sokpinkon	FADeC affecté	29/08/2017	N°10B/01/SG/SPDL/ST/CCMP	MAF SARL	AOO	34 738 409	Travaux
3	Travaux DE CONSTRUCTION D'UNE MATERNITE sur pilotis au centre de sante de HLANKPA	FADeC affecté	29/11/2017	N°10B/09/SG/SPDL/ST/CCMP	CERTRAB QUIMPI	AOO	33 889 990	Travaux
4	Travaux DE CONSTRUCTION D'UNE MATERNITE sur pilotis au centre de sante de TOGBOTA	FADeC affecté	29/03/2017	N°10B/10/SG/SPDL/ST/CCMP	HANGNONDJI ET FILS	AOO	33 898 282	Travaux
5	TRAVAUX DE PAVAGE DE 350ML SUR L'axe HOUKPA - MAISON LAVINON	FADeC NON affecté	29/03/2017	N°10B/12/SG/SPDL/ST/CCMP	SOTON ET FILS	AOO	47 879 400	Travaux
6	Travaux de construction d'un module de trois classes plus bureau et magasin avec équipement dans l'EPP DE SAHORO CENTRE	FADeC affecté	23/03/2017	N°10B/13/SG/SPDL/ST/CCMP	ECABB	AOO	15 426 694	Travaux
7	Travaux d'Entretien courant des infrastructures de transport ITR par la methode HIMO (LOT 1) exercice 2017	FADeC affecté	22/01/2018	N°10B/18/SG/SPDL/ST/CCMP	CHANTIERS D'AFRIQUE et EQUIPE	AOO	6 738 623	Travaux
8	Travaux de refection de l'EPP d'abeokuta A,abeokouta B et adjohoun centre A	FADeC affecté	19/02/2018	N°10B/19/SG/SPDL/ST/CCMP	BEST BUSINESS GNIRE	AOO	29 636 475	Travaux
TOTAL							208 882 873	

Commentaire :

Un (01) marché d'AOO d'un montant de 15 426 694 FCFA n'a pas été communiqué. Il porte la référence n° 10B/13/SG/SPDL/ST/CCMP et est mentionné en gras à la sixième ligne dans le tableau ci-dessus.

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

TABLEAU DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE (Réf/

C1 à C8)

N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION				Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	CCMP	
1	Existence	C1	KO				Indisponibilité des actes de nominantion
2	Conformité	C2	KO				
3	Organisation et fonctionnemen t	C3	KO				
		C4	KO				
		C5	KO				
		C6	KO				Le taux d'exhaustivité des pièces collectées est faible
		C7	OK				RAS
		C8	KO				les décisions d'attribution ne sont pas publiées

Légende

<u>C1</u>	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)
<u>C2</u>	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation profil/poste)
<u>C3</u>	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)
<u>C4</u>	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés
<u>C5</u>	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, signature par les personnes habilitées)
<u>C6</u>	Qualité du système d'archivage (taux d'exhaustivité des pièces, disponibilité de salle d'archives/archives)
<u>C7</u>	Existence des moyens matériels et financiers (cadre de travail, mats et mobiliers de bureau, matériels informatiques, dotations financières pour divers
<u>C8</u>	Publication des décisions d'attribution

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditables collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	49,55%	42,39%

Ces taux, pour chaque gestion budgétaire, représentent la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. (Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés

Pour chaque gestion budgétaire auditée, le Plan de Passation des Marchés Publics est indisponible.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus.

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

➤ Au titre de la gestion budgétaire 2016 :

L'appréciation du délai moyen au titre de 2016 n'a pu être faite que pour cinq (05) marchés sur les sept (07) étudiés (du fait d'informations non suffisantes pour les 02 autres).

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de cinquante-sept (57) jours environ. Ce délai témoigne du souci de l'AC de procéder à la signature des marchés dans le délai de validité des offres.

➤ Au titre de la gestion budgétaire 2017 :

L'indisponibilité des pièces essentielles n'a pas permis au consultant d'estimer le délai de passation des marchés publics.

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 5.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Les prix proposés pour le seul marché de demande de cotation recensé dans le répertoire des prix sont compétitifs.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURES D'ENTENTE DIRECTE

Aucun marché de gré à gré n'a été passé par l'AC au titre des périodes étudiées.

PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES OUVERT

➤ **Gestion 2016**

Dans l'échantillon d'audit, 05 marchés ont été passés par Appel d'Offres Ouvert.

AOO n° 1C/03/M-ADJ/PRMP/16 du 07/04/2016

1. Marché n° 1C/03/SG/SPDL/ST/SAF/CCMP relatif aux Travaux de construction des bureaux de l'arrondissement d'Azowilissè, attribué à l'entreprise SEDAMI SERVICES pour un montant TTC de 60 262 222 FCFA.

Pièces manquantes :

- Documents du plan annuel de passation des marchés publics ;
- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence du registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir des offres ;
- Rapport de la CCMP sur le dossier d'approbation du marché ;
- Preuves de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Respect du délai de validité de l'offre : 69 jours entre l'ouverture des plis (17/05/2016) et la signature par l'autorité contractante (25/07/2016) au lieu de 90 jours ;
- Respect du délai d'évaluation de l'offre : ouverture des plis (17/05/2016) et évaluation des offres (18/05/2016).

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Impossibilité d'apprécier le délai de publication en l'absence de la date de publication ;
- 06 jours se sont écoulés entre la date limite de dépôt des offres (11/05/2016) et la date d'ouverture des plis au lieu de la réalisation des 2 opérations le même jour ;
- Incohérence entre la date de signature du contrat 25/07/2016 et la date d'approbation 20/07/2016.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière en raison des insuffisances ci-dessus relevées.

AOO n° 1C/05/M-ADJ-PRMP/P-CPMP/16

2. Marché n° 1C/04/SG/SPDL/ST/SAF/CCMP relatif aux Travaux confortatifs et remblai d'accès dalot de siliko, attribué à l'entreprise ETINCELLES BTP pour un montant TTC de 38 906 960 FCFA.

Pièces manquantes :

- Documents du plan annuel de passation des marchés publics ;
- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Rapports d'analyse de la sous-commission ;
- Preuve de respect du quorum nécessaire à l'évaluation des offres et de la présence de l'observateur indépendant ;
- Preuves de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Respect du délai de validité de l'offre : 69 jours entre l'ouverture des plis (17/05/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (25/07/2016) ;
- Respect du délai de publication de l'offre : 30 jours entre le 11/04/2016 et le 11/05/2016 ;
- Justification du report de la date d'ouverture des plis du 11/05/2016 au 17/05/2016 pour indisponibilité des membres de la CPMP.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché au PPM 2016 ;
- Incohérence entre la date de signature du contrat 25/07/2016 et la date d'approbation 20/07/2016 ;
- Les pièces manquantes ci-dessus citées constituent une défaillance du système d'archivage de l'AC.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription au PPM 2016.

AOO n° 1C/02/M-ADJ/PRMP/P-CPMP/16 du 11/04/2016

3. Marché n° 1C/01/SG/SPDL/ST/SAF/CCMP du 27/06/2016 relatif aux Travaux d'achèvement du bâtiment devant abriter les nouveaux bureaux de la mairie, attribué à HANGNONDJI ET FILS pour un montant TTC de 19 595 878 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Rapports d'analyse de la sous-commission ;

- Preuves de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Respect du délai de validité de l'offre : 69 jours entre l'ouverture des plis (17/05/2016) et la signature par l'autorité contractante (25/07/2016) au lieu de 90 jours ;
- Justification et notification du report de la date d'ouverture des plis du 11/05/2016 au 17/05/2016.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Impossibilité d'apprécier le délai de publication en l'absence de la date de publication ;
- Incohérence entre la date de signature du contrat 25/07/2016 et la date d'approbation 20/07/2016 ;
- Les pièces manquantes ci-dessus citées constituent une défaillance du système d'archivage de l'AC.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière en raison des insuffisances ci-dessus relevées.

AOO n° 1C/M-ADJH/PRMP/P-CPMP/16

4. Marché n° 1C/09/SG/SPDL/ST/SAFE/CCMP relatif aux Travaux de construction d'un module de 03 trois classes + bureau et magasin dans l'EPP Ahouandjannanfon, attribué à SODJINO MAHOUNAN ET FILS pour un montant TTC 27 037 260 FCFA.

Pièces manquantes :

- Documents du plan annuel de passation des marchés publics ;
- Défaut de preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Preuves d'information aux soumissionnaires non retenus ;
- Preuves de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Respect du délai de validité de l'offre : 25 jours entre l'ouverture des plis (22/08/2016) et la signature par l'autorité contractante (16/09/2016) au lieu de 90 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Impossibilité d'apprécier le délai de publication en l'absence de la date de publication ;
- Un (01) seul pli a été reçu et traité pour cette offre en lieu et place de trois offres (conformément aux dispositions de l'article 33 du CMP). L'auditeur n'a aucune preuve que l'ouverture a eu lieu à la suite d'une carence de plis lors du premier lancement ou à la suite d'une relance ;
- Les pièces manquantes ci-dessus citées constituent une défaillance du système d'archivage de l'AC.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière en raison des insuffisances ci-dessus relevées.

AOO n° 1C/08/M-ADJH/PRMP/P-CPMP/16

5. Marché n° 1C/06/SG/SPDL/ST/SAFE/CCMP relatif aux Travaux de construction d'un module de 03 trois classes + bureau et magasin dans l'EPP Awonou, attribué à l'entreprise OBB pour un montant TTC 25 945 145 FCFA.

Pièces manquantes :

- Documents du plan annuel de passation des marchés publics ;
- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus ;
- Preuves de contrôle de l'organe compétent sur le dossier d'approbation ;
- Preuves de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Respect du délai de validité de l'offre : 51 jours entre l'ouverture des plis (27/07/2016) et la signature par l'autorité contractante (26/08/2016) au lieu de 90 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Non-respect du délai d'évaluation : 06 jours entre l'ouverture des plis (27/07/2016) et l'évaluation des offres (02/08/2016) au lieu de 1 jour ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché régulière sous réserve de l'insuffisance mentionnée.

➤ **Gestion 2017**

Dans l'échantillon d'audit, 08 marchés ont été passés par Appel d'Offres Ouvert.

NB : 01 marché non-communicé portant référence n° 10B/13/SG/SPDL/ST/CCMP relatif aux Travaux de construction d'un module de trois (03) classes + bureau et magasin avec équipement dans l'EPP de Saharo Centre.

AOO n° 07/M-ADJH/PRMP/P-CPMP/17 du 16/10/2017

- i. Marché n° 10B/20/SG/ST/SPDL/SAF/CCMP relatif aux Etudes techniques et architecturales des bureaux d'arrondissement de Gangban et de l'aménagement de l'enceinte de la mairie assortie d'un plan de masse, attribué à l'entreprise AZ INGENIERIE SARL pour un montant TTC 7 982 700 FCFA.

Le dossier transmis à la mission est constitué de :

- L'ami non valide par la CCMP ;
- Le contrat ;
- Les manifestations d'intérêts des candidats retenus sur la liste restreinte.

Conclusion :

En l'absence des documents significatifs, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché.

AOO n° 10B/01/M-ADJH/PRMP/p-CPMP/17

- ii. Marché N° 10B/01/SG/SPDL/ST/SAF/CCMP du 09/05/2017 relatif aux Travaux de construction d'une maternité isolée avec incinérateur plus un module de 02 latrines et un module de 02 douches à SOKPETINKON, attribué à l'entreprise MAF SARL pour un montant TTC 40 991 323 FCFA.

Pièces manquantes :

- Documents du plan annuel de passation des marchés publics ;
- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Documents de validation de l'ouverture de l'offre
- Documents d'analyse, d'attribution et d'évaluation des offres ;
- Preuve de notification du marché ;
- Preuve d'approbation du marché ;
- Preuves de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive ;

Les points forts (forces) relevés

Néant

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché au PPM 2017 ;
- Défaut de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire comme le recommandent les dispositions de l'article 84 du CMP ;
- Les pièces manquantes ci-dessus citées constituent une défaillance du système d'archivage.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription au PPM 2017.

AOO n° 10B/03/M-ADJH/PRMP/P-CPMP/17

- iii. Marché n° 10B/09/CG/SPDL/ST/SAFE/CCMP relatif aux Travaux de construction d'une maternité sur pilotis à HLANKPA, attribué à l'entreprise CERTRAB QUIMPI pour un montant TTC de 39 990 189 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offre ;
- PV d'ouverture des offres ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Documents d'analyse, d'attribution et d'évaluation des offres à l'exception de la preuve d'information aux soumissionnaires ;
- Preuve de notification du marché ;
- Preuves de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

Néant

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire comme le recommandent les dispositions de l'article 84 du CMP ;
- Les pièces manquantes ci-dessus citées constituent une défaillance grave du système d'archivage.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'obtention de l'ANO de la CCMP.

AOO n° 10B/03/M-ADJH/PRMP/P-CPMP/17

- iv. Marché n° 10B/10/SG/SPDL/ST/SAF/CCMP relatif aux Travaux de construction de construction d'une maternité sur pilotis à TOGBOTA, attribué à HANGNONDI ET FILS pour un montant TTC de 39 999 973 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offre ;
- PV d'ouverture des offres ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Documents d'analyse, d'attribution et d'évaluation des offres à l'exception de la preuve d'information aux soumissionnaires ;
- Preuve de notification du marché ;
- Preuves de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Néant

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché au PPM 2017 ;
- Défaut de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire comme le recommandent les dispositions de l'article 84 du CMP ;
- Les pièces manquantes ci-dessus citées constituent une défaillance grave du système d'archivage.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription au PPM 2017.

AOO n° 1C/04/M-ADJH/PRMP/P-CPMP/16

- v. Marché n° 1C/12/SG/SPDL/ST/SAF/CCMP relatif aux Travaux de pavage de 350ML sur l'axe HOUKPA-MAISON LAVINON, attribué à SOTON ET FILS pour un montant TTC de 56 497 692 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offre ;
- PV d'ouverture des offres ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;

- Documents d'analyse, d'attribution et d'évaluation des offres à l'exception de la preuve d'information aux soumissionnaires ;
- Preuve de notification du marché ;
- Preuves de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

Néant

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché au PPM 2017 ;
- Défaut de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire comme le recommandent les dispositions de l'article 84 du CMP ;
- Les pièces manquantes ci-dessus citées constituent une défaillance grave du système d'archivage.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription au PPM 2017.

AOO n° 10B/08/M-ADJH/PRMP/P-CPMP/17

- vi. Marché n° 10B/19/SG/SPDL/ST/SAFE/CCMP relatif aux Travaux de réfection de l'EPP d'Abéokuta A, Abéokuta B et Adjohoun centre A, attribué à l'entreprise BEST BUSINESS GNIRE pour un montant TTC de 34 971 041 FCFA.

Pièces manquantes :

- Documents du plan annuel de passation des marchés publics ;
- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve de l'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Rapports d'analyse de la sous-commission ;
- Preuves de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Respect du délai de validité de l'offre : 32 jours entre la date d'ouverture des plis (24/11/2017) et la date de signature du contrat (26/12/2017) au lieu de 90 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Non-respect du quorum des 4/5 des membres de la sous-commission nécessaire à l'évaluation des offres ;
- Impossibilité d'apprécier le délai de publication pour défaut de date de publication ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière en raison des insuffisances sus mentionnées.

PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION**➤ Gestion 2016**

Dans l'échantillon d'audit, 02 marchés ont été passés par la procédure de Demande de Cotation.

DC n° 1C/18/SG-SAFE-SA du 27/01/2016

6. Marché n° 000004 du 02/02/2016 relatif à l'Acquisition de mobiliers au profit du bureau de la mairie, attribué à l'ETS PABLO MEUBLES pour un montant TTC 4 401 400 FCFA.

Pièces manquantes :

- Documents du plan annuel de passation des marchés publics ;
- Rapports d'analyse de la sous-commission ;
- Preuve d'informations aux soumissionnaires non retenus ;
- Preuve d'approbation du marché ;
- Preuve d'enregistrement du marché ;
- Preuve de notification du marché.

Les points forts (forces) relevés

- Néant.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription de la date limite de dépôt des offres dans la lettre d'invitation ;
- Défaut de mention du délai de validité des offres ;
- Défaut de dates à tous les niveaux de traitement de l'offre ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière en raison des insuffisances ci-dessus décrites.

DC n°1C/M-ADJH/PRMP/P-CPMP/16

7. Marché n° 1C/10/SG/SPDL/ST/SAFE/CCMP relatif aux Travaux d'extension du module de 4 boutiques à 6 boutiques dans l'arrondissement d'Adjohoun, attribué à l'entreprise CERTRAB-QUIMPI pour un montant TTC de 7 788 000 FCFA.

Pièces manquantes :

- Documents du plan annuel de passation des marchés publics ;
- Preuve de publication de la demande de cotation ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres ;
- Preuve d'élaboration du PV d'attribution validée par la CCMP ;
- Preuve d'informations aux soumissionnaires non retenus ;
- Preuve d'approbation du marché ;
- Preuve de notification du marché.

Les points forts (forces) relevés

- Respect du délai de validité de l'offre : 25 jours entre l'ouverture des plis (21/10/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (15/11/2016) au lieu de 90 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché au PPM 2016 ;
- Impossibilité d'apprécier les différents délais en raison de l'indisponibilité de certaines dates de traitements de l'offre ;
- Les pièces manquantes ci-dessus constituent une défaillance du système d'archivage ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité pour défaut d'inscription au PPM 2016.

➤ Gestion 2017

Dans l'échantillon d'audit, 01 marché de demande de cotation a été passé.

DC 1C/M-ADJH/PRMP/P-CPMP/17 du 16/10/2017

- vii. Marché n° 10B/18/SG/DL/ST/SAF/CCMP relatif aux Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune d'Adjohoun par la méthode HIMO, attribué à l'entreprise CHANTIERS D'AFRIQUE ET EQUIPEMENTS pour un montant TTC de 7 951 575 FCFA.

Pièces manquantes :

- Documents du plan annuel de passation des marchés publics ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- PV d'ouverture des offres ;
- Dossier d'analyse, d'attribution et d'évaluation des offres ;
- Preuve de notification du marché.

Les points forts (forces) relevés

- Respect du délai de passation : 29 jours entre la date de publication (17/10/2017) et la date de dépôt des offres (15/11/2017).

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire comme le recommandent les dispositions de l'article 84 du CMP ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'obtention de l'obtention de l'ANO de la CCMP.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires étudiées, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'en avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Au début de la mission, nous avons demandé la documentation relative à l'exécution financière. A ce jour, malgré nos multiples relances et les engagements pris au cours de la restitution, la commune n'a pas communiqué au consultant les diverses preuves de paiement des marchés audités. Cette situation constitue une limitation pour le consultant.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière

		d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	" Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	" Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	" Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

APPRECIATION DE LA PERFORMANCE LIEE A LA MISE EN PLACE DES ORGANES DE PASSATION						
N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	KO	0,00	acte indisponible	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	Indisponibilité du rapport	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Chambre des comptes	KO	0,00	Indisponibilité du rapport	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	KO	0,00	Indisponibilité de l'acte	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	–	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	KO	0,00	Indisponibilité de l'acte	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	–	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE MISE EN PLACE		0,00		

Conclusion : Aucun document d'appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation n'étant disponible, nous ne pourrions opiner sur ce critère.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'Autorité Contractante du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

APPRECIATION DE LA PERFORMANCE LIEE A LA PROCEDURE DE PASSATION							
N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	7	7	7	100%	PPM indisponibles	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	-	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	7	7	0	0%	tous les DAO ont obtenu l'ANO de la DNCMP	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	7	7	5	71%	indisponibilité de 5 avis de publicité	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	7	7	2	29%	2 offres AOO ne remplissent pas ce critère	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	7	7	6	86%	absence de date de dépôt ou de publicité de 6 offres	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	7	7	2	29%	2 offres DC n'ont pu être appréciées pour absence des dates de dépôt	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	7	7	1	14%	1 offre n'a pu être appréciée pour absence de date d'évaluation	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	2	2	1	50%	indisponibilité de l'ANO pour 1marché	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	7	7	7	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	7	7	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	7	7	2	29%	défaut de date et de preuve d'approbation de 5 marchés	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	-	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE _REVUE DE CONFORMITE (A)				42,26%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE _REVUE DE CONFORMITE (B)				49,55%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF _REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				85,29%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 85,29% (Conformité Insatisfaisante).

L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

➤ Gestion 2017

APPRECIATION DE LA PERFORMANCE LIEE A LA PROCEDURE DE PASSATION							
N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	8	7	7	100%	PPM indisponible	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	—	—	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	6	6	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	8	7	6	86%	indisponibilité de 6 avis de publicité	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	8	7	6	86%	absence de précision pour 6 offres	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	8	7	6	86%	indisponibilité de date de publication ou de date limite de dépôt	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	8	7	6	86%	indisponibilité dates de dépôt ou d'ouverture des plis	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	8	7	6	86%	indisponibilité dates d'ouverture et d'évaluation	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	7	6	5	83%	indisponibilité de l'ANO sur 5 marchés	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	1	1	1	0%	indisponibilité de l'ANO sur le seul marché de DC	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	7	6	6	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	8	7	5	71%	défaut de signature sur un marché	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	8	7	2	29%	défaut de preuve d'approbation de 2 marchés	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	—	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE _REVUE DE CONFORMITE (A)				67,66%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE _REVUE DE CONFORMITE (B)				42,39%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF _REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				159,61%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 159,61 % (Conformité Insatisfaisante).

L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

En raison de l'indisponibilité des preuves de règlement, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la performance liée à l'exécution financière.

I. ANNEXES

ANNEXE 1 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 et 2017

Nom de l'Autorité Contractante : Mairie de ADJOHOUN.

Date de tenue de la séance de restitution : 08 janvier 2020

Heure de démarrage : 12 h 00 mn

Heure de fin : 12h 45 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe en annexe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

Aucune pièce n'a été collectée.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Pièces devant faire l'objet de collecte complémentaire au plus tard le Vendredi 17 Janvier 2020 :

- Les PPM 2016 et 2017,
- Les pièces manquantes des marchés exécutés en 2016 et 2017,
- Les arrêtés de mise en place des différents organes de passation et de contrôle et leur fonctionnement,
- Les mandats de paiement 2016 et 2017.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de la Mairie de Adjohoun.

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante.

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Preuve d'existence des différents arrêtés et fonctionnement des différents organes de passation.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné l'échantillon suivant l'approche des risques qui se présente de la manière suivante :

ARL

Années	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
2016	AOO	7	182 792 197	5	148 862 539	71%	81%
	DC	2	10 330 000	2	10 330 000	100%	100%
	Total général	9	193 122 197	7	159 192 539	78%	82%
2017	AOO	10	251 953 629	6	186 717 556	60%	74%
	DC	1	6 738 623	1	6 778 623	100%	101%
	Total général	11	258 692 252	7	193 496 179	64%	75%

Conclusions de l'audit :

➤ Gestion 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie de Adjohoun sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions		
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable	
				IRR	NUL IMP
1	DC	2			2
2	AOO	5	0	0	5
Total général		7	0%		7
%		100%			100%

Légende

- REG Procédure régulière
- RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
- IRR Procédure irrégulière
- NUL Marché nul
- IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et de l'ensemble des procédures frappées de nullité du fait du défaut de mention des marchés étudiés dans le PPM 2016, nous estimons que la totalité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ Gestion 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie de Adjohoun sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

NB : Un (01) marché d'AOO d'un montant de 15 426 694 FCFA n'a pas été communiqué. Il porte la référence n° 10B/13/SG/SPDL/ST/CCMP du 23/03/2017 et n'a donc pas été pris en compte dans nos conclusions.

BEC SARL

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	DC	1			1	
2	AOO	6			5	1
Total général		7	0	0	6	1
%		100%	0%		100%	

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et de l'ensemble des procédures frappées de nullité du fait du défaut de mention des marchés étudiés dans le PPM 2017, nous estimons que la totalité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Ces opinions pourront être modifiées en fonction de la documentation qui sera communiquée aux auditeurs au cours de cette séance de restitution et/ou dans le délai retenu de commun accord avec l'AC.

3.3. Sur les plaintes

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre de la gestion budgétaire 2016, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'en avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

3.4. Sur l'exécution financière et l'obtention des relevés de dépenses et preuves de paiement

Mandats de paiement en cours de collecte.

La séance a été levée à 12h 45 mn.

Fait à Adjohoun, le 08 Janvier 2020

Pour Bec Sarl

[Signature]
 AGBO-PANZO
 Sy/Va



Pour l'autorité contractante
 Le Secrétaire Général

[Signature]
 Rodolphe S. ASADJI

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 -2017

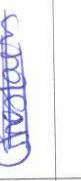
SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante :

ADJOHOUN

18/04/2019

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	AGBO-PANZO Sylvanus	Auditeur BEC Sarl	65103971 / 97697539 bec_scp@yahoo.fr	
2	D'ALMEIDA Evangéline	Auditeur BEC Sarl	65103971	
3	KAKPA Ignace	Auditeur BEC Sarl	65103971	
4	GOUTON A. Wélpid	SP-PRMP Maire	97767835	
5	ABADJI S. Rodrigue	SG Maire Adjohoun	96755111 abadaji.007@yahoo.fr	
6	AHISSOU Ghislain Mitondou	Membre - CCMP / Maire Adjohoun	96555351 ahissoughislain12@gmail.com	
7				

ANNEXE 2 : Tableaux d'exhaustivité

➤ Gestion 2016

Tableau d'exhaustivité de la procédure de l'appel d'offre ouvert : AOO

		Planifi cation	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisati on			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5			Total requis	Total	%	% global
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Travaux de construction des bureaux de l'arrondissement d'Azowilissè	0	0	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	0	0	1	1	0	16	9	56,25%	56,25%
2	Travaux confortatifs et remblai d'accès dallot de Siliko	0	0	1	0	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	9	56,25%	
3	Travaux d'achèvement du bâtiment devant abriter les nouveaux bureaux de la mairie	0	0	1	0	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	9	56,25%	
4	Travaux de construction d'un module de trois classes + bureau et magasin dans l'EPP Ahouandjannanfon	0	0	1	0	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	9	56,25%	
5	Travaux de construction d'un module de trois classes + bureau et magasin avec équipement dans l'EPP Awonou	0	0	1	0	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	9	56,25%	

Tableau d'exhaustivité de la procédure de demande de cotation : DC

N°		Planification	Dossier de demande		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
Marchés (N° & Intitulé)		1	2		3				4							5						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Acquisition de mobiliers au profit du bureau du maire	0	1	0	1	0	0	1	1	1	0	n/a	0	0	n/a	1	0	n/a	14	6	42,86%	42,86%
2	Travaux d'extension du module de 4 boutiques à 6 boutiques dans l'arrondissement d'Adjohoun	0	1	1	1	0	0	0	0	0	1	n/a	1	0	n/a	1	0	n/a	14	6	42,86%	

➤ Gestion 2017

Tableau d'exhaustivité de la procédure de l'appel d'offre ouvert : AOO

		Planification	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
2	Travaux de construction d'une maternité isolée avec incinérateur + un module de deux latrines	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	N/A	0	0	0	1	0	0	16	2	12,50%	26,25%
3	Travaux de construction d'une maternité sur pilotis au centre de santé de Hlankpa	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	N/A	1	1	0	1	0	0	16	4	25,00%	
4	Travaux de construction d'une maternité sur pilotis au centre de santé de Togbota	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	N/A	1	1	0	1	0	0	16	4	25,00%	
5	Travaux de pavage de 350ML sur l'axe Houekpa-Maison Lavinon	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	N/A	0	0	0	1	0	0	16	2	12,50%	
6	Travaux de réfection de l'EPP d'Abéokuta A, Abéokuta B et Adjohoun centre A	0	0	1	0	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	9	56,25%	

Tableau d'exhaustivité de la procédure de demande de cotation : DC

N°		Planifi cation	Dossier de demande de		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%
	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5					
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p			
1	Travaux d'entretien courant des ITR par la méthode HIMO lot1	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	n/a	0	0	n/a	1	0	n/a	14	5	35,71%

Tableau d'exhaustivité de la procédure : Prestation Intellectuelle

		Planification	Préselection						DP		Réception des propositions			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions							Attribution et Négociation			Contractualisation			Total requis	Total	%
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2						3		4			5							6			7					
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x			
1	Etude technique et architecturale des bureaux d'arrondissement de Gagban et de l'aménagement de l'enceinte de la mairie assortie d'un plan de masse	0	0	1	0	0	0	n/a	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	n/a	0	1	1	0	23	15	65,22%

Légende de la procédure dérogatoire

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende procédure d'appel d'offre ouvert

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende de la pré-qualification

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Présélection

- a. Avis à manifestation d'intérêt publié
- b. Réponses des soumissionnaires
- c. Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
- d. PV de présélection et Liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
- e. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des MI
- f. Preuve d'information aux soumissionnaires non présélectionnés

3. Demande de propositions

- g. lettre d'invitation à soumissionner
- h. Demande de propositions validé

4. Réception des propositions

- i. Propositions des soumissionnaires
- j. Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
- k. Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse

5. Ouverture et évaluation des propositions

• Propositions techniques

- l. Procès-verbal d'ouverture des propositions techniques
- m. Procès-verbal d'évaluation des propositions techniques
- n. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation
- o. Preuve d'information aux soumissionnaires non qualifiés techniquement

• Propositions financières

- p. Procès-verbal d'ouverture des propositions financières
- q. Procès-verbal d'évaluation des propositions financières
- r. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation

6. attribution et négociation

- s. Preuve de notification d'attribution provisoire
- t. PV de négociation (selon le cas)
- u. Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

Légende de la procédure de demande de cotation

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Dossier de demande de cotation

- a. Lettre d'invitation à soumissionner (Avis de consultation publié)
- b. Dossier de demande de cotation validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs
(le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Preuve de notification d'attribution provisoire
- k. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- l. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- m. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- n. Preuve de notification du marché au titulaire
- o. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 3 : Tableau de détermination du délai moyen de passation➤ **Gestion 2016**

N°ordre	Intitulés du marché	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
1	Acquisition de mobiliers au profit du bureau du maire (DC)	-	-	-	-	0
2	Travaux d'extension du module de 4 boutiques à 6 boutiques dans l'arrondissement d'Adjohoun (DC)	-	0	-	-	0
3	Travaux de construction des bureaux de l'arrondissement d'Azowilissè (AOO)	-	12	63	-	75
4	Travaux confortatifs et remblai d'accès dallot de siliko (AOO)	30	12	63	-	105
5	Travaux d'achèvement du bâtiment devant abriter les nouveaux bureaux de la mairie (AOO)	-	12	69	-	81
6	Travaux de construction d'un module de 3 classes + bureau et magasin dans l'EPP Ahouandjannafon (AOO)	-	1	24	19	44
7	Travaux de construction d'un module de 3 classes + bureau et magasin dans l'EPP Awonou (AOO)	-	6	24	31	61
						0
						0
TOTAL						366
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						286
Volume de marchés concernés (pertinents)						5
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						57

➤ Année 2017

N°o rdre	Intitulé du marché	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attributio n provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
1	Etudes technique et architecturale des bureaux d'arrondissement de Gangban et de l'aménagement de l'enceinte de la mairie assortie d'un plan de mass	-	-	-	-	0
2	Travaux de construction d'une maternité isolée avec incinérateur + module de douche et un module de deux latrines à Soninkpon	-	-	-	-	0
3	Travaux de construction d'une maternité sur pilotis au centre de santé de Hlankpa	-	-	-	-	0
4	Travaux de construction d'une maternité sur pilotis au centre de santé de Togbota	-	-	-	-	0
5	Travaux de pavage de pavage de 350 ml sur l'axe Houekpa-Maison Lavinon	-	-	-	-	0
6	Travaux de de réfection de l'Epp d'Abeokuta A, Abeokuta B et Adjohoun centre A	-	-	-	-	0
7	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport ITR par la méthode HIMO lot 1 (DC)	-	7	25	55	87
TOTAL						87
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						32
Volume de marchés concernés (pertinents)						0
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						NA